que depuis 1891. En 1888, époque à laquelle se sont produits les faits qui lui sont reprochés, il était député de la Haute-Saône avec M. Rimbaut, l'ancien ministre des travaux publics, comme collègue.

MM. Levrey et Rimbaut furent, en effet, élus sur la même liste, en 1888, par 38,279 voix sur 73,595 votants.

A la Chambre, il soutint de ses votes la politique modérée. Il ne se représenta pas en 1889, la Haute-Saône ayant perdu un siège par suite de l'adoption du scrutin d'arrondissement. Ce n'est qu'en 1892 que la mort de M. Nobiot, sénateur, lui ouvrit les portes du Sénat.

Son rôle au Sénat a été très effacé. Appartenant à la fois à la gauche démocratique et à l'union républicaine, il a généralement voté avec la majorité. M. Levrey était du reste souffrant; il se ressentait encore d'une maladie assez grave qu'il eut il y a deux ans et qui lui laissa une claudication assez prononcée.

M. Levrey est âgé de cinquante-huit ans. Il est célibataire.

M. Saint-Martin retrouvé

Paris, 27 mars, 2 h. 50. — M. Saint-Martin, l'insaisissable Saint-Martin, celui que M. Cochefert a vainement recherché à Carpentras et à Avignon, est retrouvé. Il s'est présenté au palais de justice. Il avait, au préalable, adressé la lettre suivante à M. Le Poittevin :

« 27 mars 1897.

« Monsieur le juge d'instruction,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens me mettre à votre disposition immédiatement et à toute heure; le bruit qui s'est fait autour de mon nom ne me permet pas d'hésiter un moment à vous demander de me recevoir le plus tôt possible. Je serai donc au Palais de Justice dès huit heures du matin et vous n'aurez qu'à me faire demander dans les couloirs du parquet.

« Veuillez agréer, monsieur le juge, l'expression de mes sentiments respectueux. » J. SAINT-MARTIN. »

Paris, 27 mars. — M. Saint-Martin s'est présenté ce matin, à huit heures, au cabinet de M. Le Poittevin, mais le juge n'était pas encore arrivé au Palais.

L'ancien député est revenu chez le juge d'instruction à une heure accompagné de Me Desbois.

M. Le Poittevin est arrivé à 2 h. 15 et a reçu immédiatement ses deux visiteurs.

Quelques minutes après, M. Antide Boyer s'est présenté chez le juge d'instruction qui n'a pas pu encore le recevoir. M. Saint-Martin étant toujours dans son cabinet.

Paris, 5 h. 15. — M. Saint-Martin, ancien député de Vaucluse, est définitivement arrêté.

L'instruction

Paris, 27 mars, 6 heures soir. — Ce matin, M. Le Poittevin s'est tenu à une courte visite, à Arton, dans sa cellule de la Conciergerie. Le corrupteur souffre moins et son transfert à l'Hôtel-Dieu est encore ajourné.

C'est sur les conseils de son avocat, Me Decori, que M. Saint-Martin s'est rendu auprès de M. Le Poittevin.

C'est exactement à sept heures du matin que l'ancien député est arrivé à Paris, venant de Genève, et une heure après il était boulevard Poissonnière, chez Me Decori.

A M. Le Poittevin, M. Saint-Martin a longuement expliqué sur quels dans l'affaire Clovis Hugues, répétant qu'il n'avait jamais eu l'idée de se soustraire par la fuite aux responsabilités qu'il peut avoir encourues.

Dans les couloirs du palais de justice on insiste sur ce que M. Le Poittevin possederait la preuve que M. Saint-Martin avait servi d'intermédiaire à Arton qu'il connaissait très particulièrement.

A cinq heures et demie du soir, l'ancien député, toujours dans le cabinet du magistrat instructeur, était virtuellement mis en état d'arrestation et les inspecteurs de la sûreté n'attendaient que l'instant de le conduire à la Conciergerie.

Ce matin avant sa première venue au palais M. Saint-Martin avait adressé des cartes-télégrammes et des lettres à plusieurs journaux pour expliquer sa conduite dans l'affaire Clovis Hugues. Le *Temps* a reçu un billet dans ce sens et le *Matin* aussi.

M. Saint-Martin n'a de nouveau confronté ni avec Arton, ni avec M. Clovis Hugues. M. Le Poittevin, confère toujours avec le procureur général au sujet de cette affaire.

M. Cochefert et le commissaire Martin sont partis pour une destination encore inconnue.

Paris, 28 mars, 10 h. soir. — C'est à 6 h. 3/4 seulement que l'ancien député de Vaucluse a quitté le cabinet de M. Le Poittevin entre deux agents de la sûreté, dont l'un portait ostensiblement à la main l'ordre d'écrou. Les agents l'ont emmené au petit parquet où on l'a fait obéir en attendant son incarcération soit à la Conciergerie, soit au Dépôt.

On dit maintenant qu'Arton a été confronté avec son ami intime, M. Saint-Martin, et qu'il a pénétré chez le magistrat instructeur portant sous le bras un serviette bourrée de papiers.

M. Le Poittevin a repris ensuite la série de ses conférences avec le procureur général.

Dans cette traversée de couloirs, voyant quelques reporters, il leur demanda des nouvelles de la Chambre des députés. Apprenant l'intention prêtée à plusieurs députés de demander une nouvelle commission d'enquête, le juge n'a pu s'empêcher de dire : « Eh bien, ce sera du propre, ce sera un joli gâchis. »

Déclaration de M. Le Poittevin à un rédacteur du « Jour »

M. Le Poittevin a fait la déclaration suivante à un rédacteur du *Jour* :

« Je vais m'occuper *maintenant de la seconde partie*, celle qui concerne les individus qui ont été du Parlement, mais n'en font plus partie actuellement.

« Cette catégorie marchera très vite, car je ne serai pas entravé par l'*immunité parlementaire* et je pourrai convoquer à mon gré les personnes dont j'aurai besoin.

« *Aussitôt* cette catégorie terminée, j'aborderai l'instruction de ceux qui, sans mandats, publicistes, financiers et autres, ont reçu d'Arton des sommes plus ou moins considérables pour des besognes plus ou moins avouables. »

Une déclaration de M. Méline

Paris, 6 heures. — Interrogé par plusieurs députés, M. Méline a déclaré que les quatre demandes déposées aujourd'hui étaient les seules qu'il ait reçues du juge d'instruction, mais que d'autres pourraient être déposées ultérieurement.

Cette déclaration est vivement commentée par les radicaux qui prétendent que le président du Conseil a bien reçu nombre demandes en autorisation de poursuites, mais qu'il n'en a transmis que quatre.

Les plaintes de M. Henry Maret

Paris, 27 mars. — Un député a vu M. Henry Maret, qu'il s'était bien gardé de passer par les couloirs. Il l'a trouvé affaissé, effondré.

« C'est ma mort! c'est ma mort! a-t-il dit. On admet contre moi le témoignage d'un escroc dont l'attestation ne serait même pas admise en cour d'assises, on veut me tuer! »

Paris, 1 h. 20. — Le bruit court que M. Henri Maret aurait donné sa démission de rédacteur en chef du *Radical*, et qu'il serait remplacé par M. Ranc.

Le sénateur Levrey interviewé

Paris, 27 mars. — Un rédacteur du *Petit Temps* a interviewé M. Levrey à son domicile, avenue Duhesmi. On sait en effet que le sénateur de la Haute-Saône n'a pas paru au Sénat aujourd'hui. M. Levrey, en proie à une poignante émotion, a déclaré qu'il ne savait pas ce qui pouvait motiver la mesure prise à son égard et qu'il attendait les événements.

Il a dit que, lors de la première enquête sur le Panama, il fut interrogé par M. Franqueville qui lui montra un carnet d'Arton sur lequel, en regard de son nom, figurait, sur la première page, le chiffre 6 écrit au crayon bleu et sur l'autre le chiffre 9 au crayon rouge. Il répondit alors, sous la foi du serment, qu'il n'avait jamais été l'objet d'aucunes propositions tendant à obtenir de lui un vote favorable à l'émission du Panama. C'est, ajoute-t-il, tout ce que j'ai à dire aujourd'hui ».

SÉNAT

Séance du samedi 27 mars 1897

Présidence de M. LOUBET, président

LE BUDGET DE 1897

On a vu, plus haut, ce qui s'est passé pour la demande de poursuites contre un sénateur.

Le Sénat a continué la séance par l'examen du budget de 1897.

M. MOREL, rapporteur général, donne lecture de son rapport. La discussion immédiate est ordonnée.

Le Sénat adopte les chiffres proposés par la Chambre, sauf les modifications suivantes :

Sur le chapitre 24 du budget des finances (pensions civiles), adoption d'un chiffre inférieur de 1,000 francs; sur le chapitre 33, l'instruction publique, lycées nationaux, le chiffre de la Chambre est repoussé par 151 voix contre 141.

La disjonction des articles de la loi de finances relatifs aux droits de quais est adoptée par 158 voix contre 100. — Il est 5 heures 45.

Vote divers. — Il la réunion dans les bureaux?

D'autres vo x. — A lundi;

Le renvoi de la réunion dans les bureaux à lundi est repoussée. Le Sénat continue la discussion du budget.

Le Sénat suspend sa séance, à six heures et demie, pour nommer, dans les bureaux, la commission des poursuites. Il reprendra sa séance à 7 heures pour terminer le budget.

La séance est reprise à 7 heures 20.

L'article 23 de la loi de finances, proposé par la commission, relatif aux circonstances atténuantes en matière de fraudes, est adopté, après le rejet de celui de la Chambre.

L'ensemble du budget est adopté par 238 voix contre 46. La séance est levée à 7 heures 40.

NOUVELLES DU JOUR

Tous acquittés

Bordeaux, 27 mars. — Les arrêts de la Cour de cassation annulant les deux jugements rendus par le juge de paix de Poitiers contre MM. Barnier, Matayer, Pichard, Renaud Georges, Renouard Robert, Robain Emile, avaient renvoyé la cause et les parties devant le tribunal de simple police de Bordeaux.

L'affaire a été appelée hier. Le juge de paix a rendu un jugement par lequel tous les contrevenants sont acquittés.

Une catastrophe maritime — 21 morts

Le Ferrol (Espagne), 27 mars. — Une embarcation dans laquelle se trouvaient trente personnes a été abordée par un vapeur. Neuf personnes seulement ont été sauvées; elles sont toutes blessées.

La marine allemande

Berlin, 27 mars. — En troisième lecture, le Reichstag vient de repousser définitivement les crédits demandés pour deux nouveaux croiseurs.

Une double asphyxie due à la misère

Auxerre, 27 mars. — Les époux Pierre Eloi, âgés de 78 et 70 ans, ont été trouvés asphyxiés dans leur domicile à Fougilet. La misère est la cause de ce suicide.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 27 mars. — Les ministres se sont réunis, samedi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le ministre des finances a entretenu le Conseil des décisions prises par la Chambre sur le projet du budget pour 1897.

M. Hanotaux a mis le Conseil au courant de la situation extérieure.

La création des nouveaux cardinaux français

D'après une dépêche de Rome, on assure, dans les hautes sphères ecclésiastiques, que les négociations relatives à la création des cardinaux français sont terminées.

A moins de difficultés imprévues, les cardinaux nommés pour la France seront les archevêques de Rennes, de Rouen et de Lyon.

La création de six nouveaux régiments allemands

Par suite de la transformation des quatrièmes bataillons en régiments, il sera formé dans les trois corps d'armée qui sont stationnés en Alsace-Lorraine, six nouveaux régiments.

Le mariage des caporaux et brigadiers

Le ministre de la guerre, consulté sur la question de savoir quelle règle il y a lieu de suivre en ce qui concerne l'appport de la future, pour le mariage des caporaux ou *brigadiers rengagés ou commissionnés inscrits* au tableau d'avancement, a décidé que les caporaux ou *brigadiers doivent être assimilés*, au point de vue de la dot à exiger de la future, aux sous-officiers rengagés ou *commissionnés*.

ACTUALITÉ

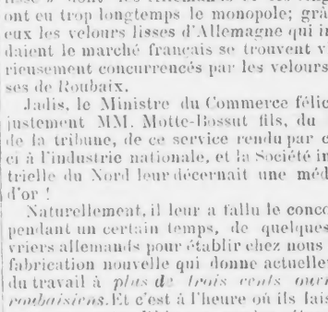

— Laissez-moi vous le dire, au nom de mes électeurs, votre protection-même pour la betterave est une carotte !

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

On est le patriotisme. — Les organes collectivistes triomphaient bruyamment, ces jours passés, parce qu'ils prétendaient avoir découvert un « Allemand » dans une des usines Motte. Renseignements pris, ce prétendu Allemand est un jeune Alsacien, de Thann, venu passer quelque temps comme employé non appointé, sur cette terre de France qu'il considère toujours comme sa véritable patrie.

Il convient vraiment bien au journal de M. Jules Guesde, au journal de l'ami des Bebel et autres socialistes prussiens, de s'acharner contre un fils de notre chère et malheureuse Alsace !

Mais leur désir d'être désagréables à M. Eugène Motte les entraîne plus loin encore. Ils s'en prennent aujourd'hui à ses parents, MM. Motte-Bossut fils. Ceux-ci, ils les dénoncent comme ayant fait partir d'une de leurs usines un Allemand « à la veille de la période électorale ! »

Cette usine, c'est celle connue sous la raison sociale Motte-Bossut fils et Mengers.

On sait que MM. Motte-Bossut fils ont doté la France de l'industrie du « velours lisse » dont les Allemands et les Anglais ont eu trop longtemps le monopole; grâce à eux les velours lisses d'Allemagne qui inondaient le marché français se trouvent victorieusement concurrencés par les velours lisses de Roubaix.

Jadis, le Ministre du Commerce félicitait justement MM. Motte-Bossut fils, du haut de la tribune, de ce service rendu par ceux-ci à l'industrie nationale, et la Société industrielle du Nord leur décernait une médaille d'or !

Naturellement, il leur a fallu le concours, pendant un certain temps, de quelques ouvriers allemands pour établir chez nous cette fabrication nouvelle qui donne actuellement du travail à *plus de trois cents ouvriers roubaisiens*. Et c'est à l'heure où ils laissent retourner outre-Rhin ces ouvriers étrangers dont l'engagement est terminé, qu'on vient publiquement les dénoncer comme de mauvais patriotes !

Voilà qui peut montrer aux électeurs ce que valent ces accusations des feuilles socialistes.

Nous estimons, nous, que MM. Motte-Bossut fils ont ici mérité, une fois de plus, de leurs concitoyens et de l'industrie roubaisienne.

La Convocation des Électeurs. — L'arrêté préfectoral suivant a été affiché samedi à Roubaix :

VILLE DE ROUBAIX

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Convocation des Électeurs

« Nous, Préfet du département du Nord, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur,

« Vu l'arrêt du Conseil d'État, en date du 13 mars 1897 portant annulation du l'arrêté du Conseil de Préfecture du Nord, en date du 5 juillet 1896 et des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 9 mai 1896, dans la ville de Roubaix, pour le renouvellement du Conseil municipal,

« Vu les articles 15 et 40 de la loi du 5 avril 1884,

« Arrêtons :

« Art. 1. — Les électeurs de la commune de Roubaix sont convoqués au dimanche 11 avril 1897, à l'effet de procéder à la nomination de 36 membres du conseil municipal. L'élection aura lieu d'après la liste électorale, arrêtée au 31 mars 1892.

« Art. 2. — Le scrutin sera ouvert à la mairie, de huit heures du matin à dix heures du soir. Des cartes seront adressées aux électeurs par les soins du maire.

« Art. 3. — Les autres dispositions de notre arrêté du 11 avril 1896 sont applicables à l'élection dont il s'agit.

« Art. 4. — M. le Maire de Roubaix est chargé d'assurer l'exécution de présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune de Roubaix partout où besoin sera.

« Lille, le 25 mars 1897.

» *Le Préfet du Nord*

» A. LAURENCEAU. »

Les deux affiches suivantes viennent d'être apposées sur les murs :

MENSONGES ET CALOMNIES !

Les collectivistes qui se targuent d'internationalisme ont cru découvrir dans les 5,800 ouvriers des usines Motte un unique Prussien.

Vérification faite, ce prétendu Prussien est né à Thann (Alsace), de parents français, que la malheureuse guerre de 1870 a dépouillés de toute nationalité.

Depuis 27 ans, comme tant l'Alsacien-Lorrains restés fidèles à la patrie française, ils protestent contre la violence faite à leur patriotisme et entretiennent dans nos provinces perdues, dans l'espoir de la revanche, la haine de l'Allemagne et l'amour du drapeau tricolore.

Il appartenait à ceux qui récemment à Lille dressaient des arcs de triomphe aux députés grugistes de dénoncer comme un renégat un enfant d'Alsace qui, pour quelques mois, est venu dans une famille française retremper son patriotisme sur un sol où il croyait ne rencontrer que des patriotes.

Les mêmes calomniateurs affichent que M. Eugène Motte congédie les ouvriers qui viennent de satisfaire à leurs obligations militaires.

Le peignage Motte, le seul établissement dont M. Eugène Motte soit gérant, paie aux ouvriers soumis à une période de 28 jours ou de 13 jours :

1 fr. 50 par jour à ceux dont le salaire est moindre de 0,35 c. l'heure.

0,75 c. par jour pour les autres.

Voici comment se comporte l'homme généreux qu'on voudrait dénoncer comme un mauvais patriote !

Honte aux professionnels de la calomnie !

Honte aux mauvais Français qui voudraient décourager le patriotisme des Alsaciens-Lorrains pour les rejeter dans les bras de l'Allemagne.

Honte aux complices des Prussiens.

L'Union Sociale et Patriotique.

COMPLICES DES PRUSSIENS !

Depuis longtemps nous avons dénoncé la complicité des collectivistes avec les Prussiens. La preuve en est maintenant acquise.

Dans les affiches qu'ils ont collées à profusion sur les murs de Roubaix, ils accusent de lèse-patriotisme MM. Motte-Bossut pour avoir employé dans leur usine de la rue de Tourcoing quelques contre-maîtres allemands dont plusieurs l'ont successivement quittée !

Quel est le crime de ces industriels ?

Ils ont essayé de transplanter sur le sol Français une industrie allemande !

Au prix de sacrifices considérables, ils ont monté des ateliers dans lesquels trois cents ouvriers français s'instruisent à la fabrication du velours lisse dont la Prusse et l'Angleterre avaient jusqu'alors le monopole.

Grâce à eux les produits allemands ne pénétreront plus dans la patrie française, au détriment des travailleurs français !

Grâce à eux l'or français restera en France !

C'est pourtant contre eux que les collectivistes essaient de soulever la population roubaisienne sous le prétexte que dans leur usine des Allemands sont venus livrer à la France les secrets de l'industrie allemande.

Il faut se demander si en déversant leur boue sur des patriotes qui ont doté la France d'une industrie nouvelle, les *internationalistes ne veulent pas décourager* ceux qui tenteraient de suivre leur exemple.

De la part de ceux qui se sont affirmés sans patrie, qui naguère présentaient la candidature du déserteur Cuno, *qui arborent le drapeau de la Commune et préconisent* l'emploi de la guillotine pour assurer leur domination, toutes les trahisons sont possibles.

Que tous les patriotes les jugent et les condamnent.

L'Union sociale et patriotique.

Réunion de la Chambre de Commerce de Roubaix. — La Chambre de commerce se réunira, à la *Bourse, mardi 30* mars, à cinq heures et demie du soir : voici l'ordre du jour :

1° Épuration des cadres de l'Espierre; 2° Question du Conditionnement; 3° Demande du Cercle Sténographique Roubaisien; 4° Dédoublement à la frontière de Modane; 5° Projet de réforme de la tarification des chemins de fer; 6° Droits de douane sur le saindoux; 7° Concurrence faite aux ports du Nord par les ports étrangers; 8° Lettre de la Chambre de commerce de Lyon au sujet de la mission en Chine; 9° Communications diverses.

Le conseil de révision et la revue d'appel. — *M. Laurenceau, préfet du Nord, a Roubaix.* — Comme mercredi dernier, la Grande-Place présentait samedi matin une animation extraordinaire à l'occasion de la revue d'appel des hommes de la classe de 1876 et des opérations du conseil de révision.

Des nombreux groupes de jeunes gens circulaient, aux abords de l'Hôtel de Ville, où devaient avoir lieu les opérations du conseil.

Beaucoup avaient, selon la traditionnelle coutume, leur chapeau orné de rubans et chantaient de gais refrains.

Les opérations ont commencé à huit heures trois quarts, pour le canton Est de Roubaix, qui comprend aussi une partie de Wattrelos. Elles étaient présidées par M. Laurenceau, préfet du Nord, assisté de MM. Valfelle, lieutenant-colonel du 43e de ligne; Ricard, conseiller de préfecture; Duguet, conseiller général; Eugrand, conseiller d'arrondissement; Lajule, sous-intendant militaire; Maréchal, commandant du bureau de recrutement; Sacreste, médecin-major de 1re classe; Martin, médecin-major de 2e classe au 21e dragons; Charrier, chef de division à la préfecture; A. Desobry, adjoint au maire de Roubaix; Henri Pollet, maire de Wattrelos; Poitvez, lieutenant de gendarmerie et Barroyer, commissaire central.

MM. A. Desobry et Savel, secrétaire général de la Mairie, avaient reçu le préfet et les membres du conseil de révision à la gare, à huit heures et demie.

Le conseil a examiné 11 ajournés de la classe 1891, 29 ajournés de la classe 1895 et 445 conscrits de la classe 1896, soit un total de 485 jeunes gens.

Les opérations ont pris fin vers midi et demie. La revue d'appel pour les hommes de la territorialle, classe 1876, a eu lieu ensuite dans la rue de la Gare.

Une mesure inique. — Il vient de se passer à Roubaix un fait qui ne peut manquer de soulever les protestations de tous ceux que l'esprit de parti n'aveugle pas.

Sur la simple dénonciation d'un ouvrier, M. Trentesaux, directeur du service de l'ebouage, a été révoqué par l'administration municipale collectiviste.

Dans son numéro de samedi, l'*Avenir* a publié sur les causes de cette mesure inique, un récit dont nous avons pu vérifier l'authenticité.

Voici les faits :

Au mois d'août dernier, M. Trentesaux, fermier aux Trois-Ponts, était nommé directeur de l'ebouage en remplacement de M. Leroy.

Aussitôt en fonctions, le nouveau chef de cet important service municipal signa un inventaire lui donnant la responsabilité du matériel et des engrais, le tout estimé à la somme de 120,000 francs.

Dans le personnel de l'ebouage se trouvait un nommé Carré, électeur très influent, membre du comité exécutif du parti collectiviste.

Cet employé se montra de suite très arrogant avec son supérieur; il ne voulut point exécuter tous ses ordres, et commit tant d'actes d'insubordination que M. Trentesaux à bout de patience fut obligé de lui signifier ses huit jours, le 1er décembre 1896.

Carré jura de se venger et quelques jours plus tard, il se présenta au dépôt de l'ebouage rue Decrème et remit à son directeur une lettre dont voici le texte :

« M. Trentesaux, veuillez, je vous prie, occuper le sieur Carré comme *balayeur si vous en avez besoin pour deux ou* trois jours en attendant que je vous voie à seule fin de statuer sur son sort.

» Recevez mes civilités. » A. DESOBRY, adjoint. »

M. Trentesaux n'ayant besoin de personne, n'obéit point à l'injonction du citoyen adjoint et renvoya Carré.

C'est alors que ce dernier, furieux de cet affront, provoqua une réunion du Comité executif du Parti ouvrier. Au cours de la réunion, Carré déclara que M. Trentesaux avait dédaigneusement déchiré la lettre de M. Desobry — ce qui est faux — et accusa son ancien directeur d'avoir fait de la propagande en faveur de M. Eugène Motte; bref la révocation de M. Trentesaux fut décidée.

Le 30 janvier 1897, le directeur recevait notification de la décision. *Il alla aussitôt demander des explications à* MM. Carrette, maire, et Desobry, adjoint, mais ces deux édiles se renvoyèrent l'un à l'autre la *responsabilité*.

Alors M. Trentesaux envoya à tous les conseillers municipaux la lettre suivante :

« Monsieur le Conseiller de la ville de Roubaix,

« Le 1er septembre 1896, vous m'avez fait l'honneur de me nommer chef de l'ebouage de la ville de Roubaix. J'ai la prétention d'avoir rempli mon devoir et de m'être dévoué aux intérêts de la ville; des personnes compétentes en la matière pourront l'établir, malgré la durée relativement trop courte pour en apprécier les effets.

« Le conseil d'administration vient de me revoquer sans me faire connaître le motif. Cette révocation est dans le public l'objet de commentaires divers, dont mon honneur se trouve compromis.

« Ma situation est précaire, j'ai dû faire différents frais pour mon installation. Je suis à la tête d'une famille composée de *huit enfants*, ou autre un beau-père à ma charge. Je viens solliciter de votre bienveillance de bien vouloir examiner, dans votre séance de vendredi prochain — celle du 12 février 1897 — ce qui a pu décider l'administration à prendre une mesure aussi grave à mon égard.

« J'ai *confiance, Monsieur le Conseiller, que vous me ferez* rendre justice si cette révocation est due à une calomnie non justifiée.

« Veuillez agréer, etc. » TRENTESAUX. »

Dans la huis-clos qui suivit la séance du 4 février dernier, la question fut définitivement enterrée après un semblant de discussion.

Enfin, à la suite de plusieurs démarches, on offrit à M. Trentesaux une somme de cent francs à titre d'indemnité.

M. Trentesaux accepta, mais seulement après avoir reçu décharge d'enveloppe.

Cette condition était très naturelle; l'administration cependant la repoussa.

Le directeur alors ne voulut point quitter l'établissement de la rue Decrème.

Le 23 mars il reçut une assignation au nom du maire de Roubaix, l'invitant à comparaître le jeudi 25 mars devant le président du Tribunal civil de Lille.

Devant le Tribunal, M. Trentesaux déclara être prêt à partir, aussitôt qu'on lui aurait donné décharge.

Le tribunal lui a donné raison, désapprouvant ainsi la conduite de l'administration collectiviste.

Nous sommes certain que tous nos concitoyens jugeront également avec sévérité la mesure injuste prise contre un homme, remplissant admirablement ses fonctions, mais qui a le tort de ne pas être socialiste.

UNE CONFÉRENCE A L'« UNION CATHOLIQUE DE ROUBAIX ». — Le comité de l'« Union catholique de Roubaix » avait organisé pour le samedi 27 mars *une conférence* avec le concours de M. de Lamarzelle, sénateur.

L'éminent orateur devait y traiter un sujet bien d'actualité : Madagascar.

Par un malheureux contretemps, M. de Lamarzelle a été empêché de venir à Roubaix, cependant la conférence a eu lieu quand même, grâce au dévouement de M. le chanoine Didio, vice-recteur de l'Université catholique de Lille, qui, demandé à l'improviste, a bien voulu accepter de venir parler à la Maison des Œuvres d'un sujet qui lui est particulièrement cher : *l'Alsace*.

Sur l'estrade avaient pris place M. l'abbé Ghesquière, MM. Clément Dazin, Auguste Bayart, Paul Delmasure, Bantigny et Piat.

A huit heures et demie, M. l'abbé Ghesquière prend la parole. Après avoir excusé M. de Lamarzelle, qu'une légère blessure à la jambe retient à Paris, il présente en quelques mots M. le chanoine Didio, à qui il donne la parole.

Alsacien de naissance, M. le vice-recteur de l'Université catholique connaît bien son pays; il en parle avec amour et sait faire partager à ses auditeurs toutes les émotions que provoque son ardent patriotisme.

Le conférencier, dans un discours très documenté et très éloquent, étudie l'Alsace avant et après l'annexion.

Il fait d'abord une description très poétique de ce beau pays; il nous montre la fertilité remarquable de son sol; la foi robuste de ses habitants, leur piété profonde et leurs mœurs patriarcales.

Dans un gracieux tableau, il décrit ensuite les pratiques religieuses toujours en honneur dans les villes comme dans les villages, dans les familles comme dans les institutions publiques.

L'influence du prêtre est énorme et se fait sentir dans toutes les circonstances.

Dans les villes industrielles, à Mulhouse, ce Roubaix de l'Alsace, par exemple, l'ouvrier est chrétien et honnête.

Abordant ensuite l'histoire de cette triste période du Kulturkampf, M. Didio donne la longue liste des vexations de toutes sortes qu'eurent à endurer les catholiques d'Alsace.

Les séminaires furent fermés, les évêques et les prêtres jetés en prison.

La persécution a amené une recrudescence de haine contre l'Allemagne.

Alors le gouvernement de l'Empire changea de tactique : il combla soudain le clergé de toutes les faveurs, croyant *ainsi le désarmer et étouffer son amour pour la* France.

Le résultat fut tout différent et les curés alsaciens restèrent ce qu'ils ont toujours été : des Français par le *cœur*.

Alors une ardente propagande protestante fut tentée sur tout le territoire.

On confia les emplois à des fonctionnaires luthériens et malheureusement les mariages mixtes augmentèrent dans une désolante proportion.

Malgré tout, les habitants et le clergé surtout de cette malheureuse province sont restés profondément attachés à notre pays et, comme le dit si bien le conférencier, « si le patriotisme français était banni du reste de la terre, c'est dans le cœur des prêtres alsaciens qu'il faudrait aller le chercher ».

Parlant ensuite de l'annexion, M. le chanoine Didio prouve par l'histoire et même par la géographie que l'Alsace doit faire naturellement partie de la France.

Il rappelle la magnifique lettre que le regretté Mgr Freppel, — un autre enfant de l'Alsace — a envoyée, le 12 février 1871, quelques semaines avant le traité de Francfort, au roi de Prusse, pour le supplier de ne pas annexer l'Alsace et la Lorraine.

Le regretté prélat terminait sa lettre par cette belle phrase : « L'Alsace ne vous appartiendra jamais, sire; vous pouvez régner sur ses habitants, vous n'aurez jamais leur cœur. »

Les mesures prises par les autorités allemandes après l'annexion, les procédés injustes et durs qu'ils employèrent ne servirent qu'à exaspérer les populations.

A l'une des dernières élections, un curé disait dans une réunion : « Si le diable se présentait contre l'archange saint Michel et si le diable était français je voterai pour lui. »

Ce mot typique montre bien que les Alsaciens sont restés Français de cœur.

En terminant, M. Didio parle des députés alsaciens qui, au Parlement allemand, représentent les idées françaises.

Il cite parmi les plus vaillants M. Spies, qui, par des biens de famille, est attaché à Roubaix.

Enfin, l'éloquent orateur fait une comparaison entre la conduite de nos frères annexés et celle des membres de la *municipalité lilloise qui, l'année dernière*, a reçu en grande pompe les députés socialistes allemands.

La conférence de M. le vice-recteur a été fréquemment interrompue par les applaudissements des nombreux auditeurs.

M. l'abbé Ghesquière, après avoir remercié M. le chanoine Didio au nom de la salle entière, a annoncé qu'une conférence serait donnée le 4 avril prochain, à la Maison des Œuvres par M. Le Cour de Grandmaison, sénateur, sur l'*organisation du travail en Angleterre*.

L'EXPLORATEUR HOURST A ROUBAIX. — Samedi soir, une nombreuse assistance se pressait sur les gradins de l'Amphithéâtre de l'Ecole des Arts industriels pour écouter le récit que le capitaine de vaisseau, M. Hourst, y a fait du voyage qu'il a effectué à travers le pays des Touaregs, comme chef de la mission de 3 bouches du Niger.

M. O. Leburque a ouvert la séance en annonçant que cette conférence était la dernière de la saison. Il a fait remarquer qu'en raison de la mort de M. Henry Bossut, le regretté président de la Société, le comité n'avait pas donné le nombre habituel des conférences, mais qu'il se proposait d'offrir aux sociétaires et aux fidèles auditeurs des réunions une compensation pendant la saison 1897-98.

Il a aussi rappelé le projet d'innover un cours de géographie *commerciale et à fait*, dans ce but, un pressant appel au concours de tous pour le recrutement de nouveaux membres dont les cotisations créeront les ressources indispensables pour l'organisation de ce cours.

Présentant ensuite le conférencier, il a signalé la haute réputation que M. Hourst s'est faite comme explorateur, et l'insigne distinction dont il a été l'objet de la part de la Société de géographie de Paris qui, dans une réunion vraiment imposante, lui a décerné la grande médaille d'or, en récompense de ses efforts pour étendre notre domaine colonial.

« Nous nous associons, mon commandant, a-t-il ajouté, à ce qui a été dit : que vous aviez bien mérité de la France. »

M. Hourst a pris ensuite la parole. Sa physionomie énergique, en parfaite concordance avec son uniforme de capitaine de vaisseau, a provoqué de prime abord l'attention et la sympathie de l'auditoire.

Après avoir fait remarquer que la conception de l'œuvre de la pénétration dans l'Afrique centrale remontait jusqu'à Colbert et avait depuis été reprise plusieurs fois pour aboutir de nos jours à une exécution plus suivie, il a fait le récit détaillé du trajet effectué par la mission dont il était le chef.

Il a narré, avec un intérêt saisissant, les péripéties de cette exploration; d'abord les difficultés soulevées avant le départ et ensuite les incidents de diverse nature qui en ont marqué la durée et les dangers courus soit du côté de tribus riveraines du Niger, soit du côté de écueils et des rapides très nombreux que les chalands de la mission ont eu à franchir.

Des observations sur le caractère et les mœurs des peuplades visitées et des anecdotes ont donné un intérêt particulier à cette conférence qui a été terminée par une série de projections à la lumière électrique.

M. Hourst a appuyé spécialement sur la nécessité de provoquer un mouvement général d'opinion en faveur de nos colonies d'Afrique, qui, reliées plus tard entre elles, formeraient le plus magnifique empire colonial qui se puisse imaginer.

A maintes reprises, les applaudissements chaleureux du public ont interrompu l'orateur.

M. Leburque, en levant la séance, à onze heures et demie, s'est fait l'interprète de l'assistance en remerciant le conférencier.

LA FÊTE DE GYMNASTIQUE DE LA SOCIÉTÉ LA « ROUBAISIENNE ». — Comme nous l'avions annoncé dans nos derniers numéros, la grande fête de gymnastique offerte par la *Roubaisienne* à ses membres honoraires et protecteurs a eu lieu samedi soir. Une foule nombreuse et sympathique remplissait notre vaste hippodrome dont l'aspect rappelait celui des représentations extraordinaires. Et de fait, le spectacle qu'offrait la *Roubaisienne*, les attractions merveilleuses inscrites sur son programme jointes à sa grande renommée, devaient nécessairement lui attirer ce concours de monde.

La *Fanfare Delattre*, si habilement dirigée par M. Knoor, prêtait son gracieux concours à cette belle fête.

Après une brillante ouverture par cette société, le rideau se lève, et les gymnastes font leur entrée, accompagnés de leur chef, M. Piesvaux.

Tout l'Hippodrome applaudit, pendant que commencent les mouvements d'ensemble que doit accomplir la *Roubaisienne* à la fête fédérale du mois de juin prochain.

Disons tout de suite que la justesse des exercices et la discipline admirable des exécutants font présager le plus grand succès.

Puis viennent une série de travaux simultanés aux barres parallèles, où les diverses sections de la *Roubaisienne* témoignent de progrès incessants.

Le maniement de l'arme de guerre, accompli aussitôt après, par les gymnastes conscrits, fait l'objet de l'attention générale de l'assistance qui prend un grand intérêt à ces sortes d'exercices.

Ensuite M. Cazalet, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, chevalier de la Légion d'honneur, prend place sur le théâtre ayant à ses côtés MM. Victor Despatures, président du comité d'organisation; Pennel, président de la *Roubaisienne*, Floriu, Niezette, Savel, Libouton et Wachmart, membres du comité.

Les gymnastes, ayant à leur tête leur chef, M. Piesvaux, sont rangés en cercle autour de la scène.

M. Pennel présente à l'assistance M. Cazalet. Il le remercie en quelques mots d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette fête, et en terminant rend hommage à l'homme de cœur, qui se dévoue avec tant désintéressement pour la cause de la gymnastique.

M. Ch. Cazalet se lève. Sa parole chaude et vibrante soulève l'enthousiasme de l'assemblée.

« Personne ne s'étonnera, dit-il, que mes premières paroles soient des paroles de gratitude envers la sympathique et dévoué président de la *Roubaisienne*, M. Pennel, qui a bien voulu appeler ici le président de l'Union des sociétés de gymnastique de France.

» Je constate avec joie le réveil de l'opinion en faveur des sociétés de gymnastique. Nous devons être forts. Nous avons des défaites à venger, des guerres à prévenir. Les sociétés de gymnastique sont la réserve de la Patrie! (Vigoureux applaudissements).

» Je salue Roubaix qui tient partout le premier rang et qui remporte les plus grandes victoires. Les récents succès de la *Roubaisienne* sont le gage de ses succès de l'avenir. Gymnastes et camarades, je vous donne rendez-vous à Roubaix même pour la grande fête fédérale de la Pentecôte prochaine.

» Travaillons jusqu'alors avec persévérance et discipline en répétant une fois de plus notre cri de ralliement : Vive la Patrie, vive la France, vive l'Armée! » (Applaudissements. — Bravos prolongés.)

Après le discours de M. Cazalet, la *Roubaisienne* donne le tableau vivant des *Dernières cartouches* et la *Fanfare Delattre* joue la *Marseillaise*. Ce spectacle saisissant, au milieu d'un décors admirablement compris, empoigne l'assistance qui se lève et fait une longue ovation aux artistes gymnastes.

Après l'entr'acte, M. Pennel vient offrir un bouquet à M. Knorr, directeur de la *Fanfare Delattre*, et à M. Piesvaux, le chef de la *Roubaisienne*. L'assistance ne leur ménage pas les marques de sa vive sympathie.

Les exercices de plus en plus merveilleux *continuent*. Le travail des massues et des anneaux, les pyramides, la gymnastique artistique font l'admiration des connaisseurs.

Une pantomime fort bien réussie termine cette intéressante séance en jetant une note d'une gaieté folle dans toute la foule, qui s'est retirée charmée